

Image not found or type unknown



Donation en avance sur héritage

Par **Lag66**, le **12/02/2009** à **12:04**

Bonjour,

Il y a 25 ans, nous avons eu une avance sur héritage d'un terrain de 2000 m² sur lequel nous avons fait construire notre maison (une acte de donation a été fait devant notaire).

A l'époque, je ne m'étais pas posé la question mais maintenant si de plus qu'il faut repasser devant le notaire.

J'aimerais donc savoir la valeur à prendre en compte du terrain !!! Faut il prendre sa valeur au moment de la donation ou sa valeur actuelle ???

A l'avance je vous remercie de vos réponses.